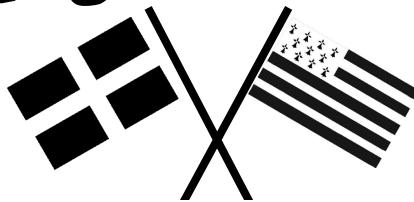




Jumelage Pordic Hayle



Voyage à HAYLE : départ autocar à **21H** de Pordic le **mercredi 1er Juin**
Retour en autocar à Pordic le **dimanche 5 juin 2011** vers **17H**

Merci de retourner ce formulaire d'inscription dès que possible à :

Mme Blandine GUILLAUME 54 rue de la Toise, 22590 PORDIC

Inscriptions jusqu'au 15 mai 2011 la limite des 48 places disponibles.

Nombre de participants au voyage dans la famille : personnes

Nom	Prénom	Sexe (M/F)	Date naissance
.....
.....

Adresse postale :

Adresse E-mail :

Téléphone : Domicile *Horaire d'appel*
 Portable *Horaire d'appel*

Renseignements nécessaires pour le choix des familles d'accueil :

Notez également si vous voudriez être hébergé avec un ou une amie, ou si vos enfants (lesquels) préféreraient l'accueil dans une autre famille

Niveau d'anglais : Bon (Peut converser) Moyen (Peut faire des phrases simples) Quelques mots ou pas du tout
Fumeur Oui Non, **Allergies** (Préciser) :

Autres observations (mobilité, régime alimentaire, vœu d'hébergement avec quelqu'un d'autre, etc ...) :

Le montant total du voyage sera de **215 € par personne adulte**, [160 € pour des enfants de **moins de 12 ans**]
, Si elle n'a pas déjà été réglée, la cotisation annuelle obligatoire au Comité de Jumelage, d'un montant de 10 € par famille, est payable à l'inscription en sus du prix du voyage.

Le montant de l'acompte à l'inscription est de 60 € / personne, hors cotisation.

Règlement : merci de joindre **2 chèques** établis à l'ordre du « **Comité de Jumelage Pordic-Hayle** » :

Montant (€)	Numéro	Banque
1 chèque pour l'acompte 60 € (+ cotisation 10 €)		
Solde (chèque encaissé 1 mois avant le départ)		

Formalités pour le voyage

Pensez à vous munir d'une **pièce d'identité non périmée au 5 juin 2011** (passeport ou carte d'identité) et **d'une Carte Européenne de Santé** délivrée par la Sécurité Sociale : demande possible par téléphone (avec votre numéro de Sécurité Sociale) à la CPAM au 0820 904 79 – **délai d'obtention un mois environ !**

Une **photocopie** des recto et verso de la carte d'identité en cours de validité (ou des pages « identité » et « validité » du passeport) par personne est nécessaire pour le dossier (**à joindre à cette fiche**). Les mineurs non accompagnés de leurs parents, doivent disposer d'une autorisation de sortie du territoire délivrée par la Mairie du domicile. **C'est impératif**, sinon l'enfant sera bloqué à la douane à Roscoff !

Attention le voyage est limité à 48 places, mais une liste d'attente sera constituée.

Pensons à l'accueil de nos amis de HAYLE du jeudi soir 26 août au mardi matin 30 août 2011

Voudriez-vous accueillir et héberger en retour des personnes venues de Hayle (dernier week-end d'août) ?
Si oui, pourriez-vous accueillir (cocher la ou les cases possibles).

une personne seule ; un couple ; + 1 enfant ?
ou bien 2 personnes seules ; 1 couple et 1 personne seule ; 2 couples